

ORGANISME DE FORMATION

Expert en prévention des risques professionnels, naturels et domestiques

secourisme

"Sauveteur secouriste du travail"





METHODES PEDAGOGIQUES.

Exposés interactifs,
démonstrations,
études de cas, mise
en situation
d'accident du travail
simulé.

PRE-REQUIS

Pas d'exigence
particulière.

CONTENU

Le rôle du SST dans la
santé et sécurité du
travail.

Les conduites à tenir
face à une situation
d'accident :

Protéger,

De protéger à
prévenir

Examiner

Faire alerter

De faire alerter à
informer,secourir

Prix par personne

250€



Secourisme "Certificat de sauveteur secouriste du travail"

PUBLICS

Prioritairement les salariés des entreprises relevant du régime général de la Sécurité Sociale.

Elle concerne aussi les salariés des entreprises, organismes ou toute autre institution hors champ d'application du régime général de la Sécurité Sociale ayant signé une convention avec l'INRS ou souhaitant adopter cette formation.

Sont également concernés les élèves et étudiants des établissements publics et privés de l'enseignement professionnel et technique ainsi que les apprentis des centres de formation de l'apprentissage

OBJECTIFS

Intervenir efficacement face à une situation d'accident.

Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail.

DUREE

14 heures pour un groupe de 10 personnes. (Au-delà de 10 participants, afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants, la formation sera prolongée d'une heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 12. A partir de 13 participants, la session doit être dédoublée (2 P.V.) et 2 formateurs sont nécessaires).

Si nécessaire, il faut ajouter le temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et de la profession.

VALIDATION

L'évaluation continue, selon les critères définis par l'INRS et portés sur un document national (Fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST) permet, si elle est favorable, de délivrer un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

Ce certificat peut rester valable, impose une formation continue obligatoire. Celle-ci comporte un premier recyclage 12 mois après la formation initiale et ensuite tous les 24 mois.